



résiliation judiciaire contrat cdd

Par **doris 64**, le **28/03/2012** à **11:47**

Bonjour,

Après une rupture anticipée de mon contrat aidé (cui), puis-je demander la résiliation judiciaire de ce contrat auprès des Prud'hommes pour une raison principale :
- mettre fin à la maltraitance de l'employeur à mon égard

j'ai trouvé un autre cdd de 6 mois ailleurs et j'ai donc pu rompre le cdd/cui pour échapper à cet employeur.

Après un accident du travail pour motif psychologique (la cpam ne s'est pas encore prononcé) car l'employeur a fait la déclaration 1 mois après soit le 3 janvier 2012, je n'ai pas retrouvé mon poste dans l'entreprise.

l'employeur a fait un 2ème contrat à ma remplaçante durant mon arrêt de 3 semaines et ce contrat a démarré le 9 janvier, jour de ma reprise.

Elle remplace cette fois la même personne que moi, en congés parental, sans terme précis, alors que mon contrat lui est à terme précis (jusqu'au 5 avril 2012).

Je vous remercie, par avance, de votre réponse,

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **28/03/2012** à **16:06**

Bonjour,

Je ne comprends pas ce que vous voulez demander puisque, apparemment, le CDD serait déjà rompu puisque arrivé à terme, ce qui rendrait la résiliation judiciaire inutile et inappropriée ou alors, je n'ai pas tout compris...